

COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL « MOUVEMENT : BILAN ET PERSPECTIVES »

du jeudi 6 décembre 2012



L'administration a réuni un groupe de travail CAPD pour faire le **bilan des opérations du mouvement départemental 2012**. Ce groupe de travail débouchera sur l'écriture de la **circulaire du mouvement départemental 2013**. L'administration consultera les délégués du personnel sur le projet de circulaire avant sa publication fin février. **La phase de saisie des vœux pour la première phase est prévue entre le 14 et le 26 mars 2013.**

Bilan du mouvement 2012 et propositions faites par l'administration		Avis et propositions du SNUipp-FSU 84
A/ Apporter une information et un conseil personnalisés aux personnels candidats à une mutation :	<ul style="list-style-type: none"> - l'administration indique une « satisfaction globale des participants » - la DVRH propose le maintien du retour de l'accusé de réception signé par l'enseignant et accompagné d'un imprimé dont le contenu sera étudié lors d'un GT 	<ul style="list-style-type: none"> - Quels candidats à mutation ont été interrogés ? L'administration annonce s'être appuyé sur les impressions des collègues. - le SNUipp a dénoncé la lourdeur de cette procédure. L'administration doit proposer un moyen plus simple. Un retour des accusés sans modification par mail sera étudié par les services et une proposition sera apportée lors du prochain groupe de travail.
B/ Favoriser la stabilité des enseignants à titre définitif	<ul style="list-style-type: none"> • Libération de supports définitifs : <ul style="list-style-type: none"> - CLD - Postes adaptés - Stages DEPS et CAPASH 	<ul style="list-style-type: none"> Nous demandons que les postes des collègues concernés leur soient gardés durant 1 an.
Rechercher les moyens d'offrir une affectation à titre définitif aux enseignants nommés à titre provisoire	<ul style="list-style-type: none"> • Titulaires départementaux : geler un nombre à définir de postes sur les secteurs difficiles à pourvoir 	<ul style="list-style-type: none"> Cette proposition a déjà été faite en 2012 pour le secteur d'Avignon. Le SNUipp demande un éclaircissement : l'administration dit ne pas avoir eu à appliquer cette mesure l'année dernière. Si cela doit l'être cette année, cela concernera les postes qui se libèreraient par le jeu du mouvement et qui ne seront pas reproposés. Le Snuipp demande à ce qu'une synthèse sur 2 ans des postes proposés et des fractions réelles soit réalisée afin d'analyser les zones qui posent problème

Le SNUipp, face aux nombreux dysfonctionnements des années précédentes (voir ci-dessous), a persisté à demander un Groupe de Travail pour la constitution des postes de titulaires départementaux. Nous l'avons obtenu!



TITULAIRES DEPARTEMENTAUX: Pourquoi le SNUipp demande un groupe de travail pour la constitution des postes ?

Depuis la création de ces postes, le SNUipp a veillé à faire respecter le droit de ces collègues. C'est ainsi qu'en 2010 nous avons obtenu que les titulaires départementaux aient un mouvement spécifique et ne soient plus nommés dans l'opacité.

Des dysfonctionnements persistent:

- les postes proposés comme «tit dep regroupement de communes» **ne respectent pas les intitulés.**
- les postes de titulaires départementaux restés vacants lors de leur mouvement spécifique ont été modifiés pour la phase d'ajustement.

Cela a engendré de nombreux problèmes car les équipes s'organisent en amont pour le partage des classes et la répartition des jours.

- Entre le mouvement 2011 et le mouvement 2012, des regroupements ont été modifiés et leurs fractions ont été redistribuées sur 2 ou 3 postes différents. En conséquence:
 - plusieurs collègues se sont retrouvés «en concurrence» sur certains vœux.
 - Plusieurs collègues à 75% n'ont pu obtenir de bonification sur les fractions occupées précédemment car elles ont été réparties sur des regroupements à 2 x 0,50 sur lesquelles ils ne peuvent postuler.

Quels sont les raisons de ces modifications de regroupement lorsqu'elles ne sont pas liées au regroupement du maximum de fractions sur une même école?

- Des arrangements de postes proposés par les écoles n'ont pas été suivis par l'administration. Ces arrangements étaient demandés pour une question de **cohésion d'équipe et d'organisation du travail dans les classes.**
- Les regroupements doivent être équilibrés pour **éviter 4x0,25.**



<p>B/ Favoriser la stabilité des enseignants à titre définitif</p> 	<p>Maintien de la possibilité de faire des vœux géographiques. NB : obligation de formuler au moins un vœu géographique conformément aux directives ministérielles</p>	<p>Le SNUipp refuse que les collègues soient obligés d'exprimer un vœu géographique, cela doit rester une possibilité. De plus, le second mouvement contient déjà cette obligation ministérielle. L'administration étudie notre demande et nous répondra au prochain GT. Selon le SNUipp : il faut augmenter le nombre de vœux possibles en 1ère phase pour coller davantage aux souhaits des collègues. L'administration persiste à dire que cela n'est pas possible.</p>
<p>⊕ 40 postes (47 en 2011) non pourvus à l'issue de la 1ère phase dont :</p>	<p>14 directions 14 postes de TR dont 11 sur Bollène 1 poste d'adjoint + 1 poste de titulaire départemental + 1 poste fléché allemand 6 postes spécialisés (1 CLIS – 2 SEGPA – 2 E – 1 UPI) 3 postes de PEIMF</p>	<p>Pour le SNUipp, c'est la conséquence de l'absence de départs en stage CAPASH option E et la baisse d'offre de stage spécialisé en général. Le risque de fermeture d'un poste de MF et les soucis au niveau de leur mission rend ses postes beaucoup moins attractifs malgré les lauréats au CAPEIMF.</p>
<p>Favoriser la stabilité des équipes pédagogiques</p>	<p>698 candidats sans point de stabilité, 221 satisfaits soit 31.66% 213 candidats avec points de stabilité, 69 satisfaits soit 32.39% Utilité des points de stabilité pour maintenir les équipes pédagogiques au sein des établissements</p>	<p>Pour le SNUipp, l'écart de pourcentage est trop faible pour démontrer l'utilité de ces points de stabilité. L'ensemble des syndicats demandent l'abandon de cette bonification. L'administration étudie notre demande.</p>
<p>D/ Améliorer l'efficacité de la phase d'ajustement (de fin juin à mi septembre)</p>		<p>La CAPD phase d'ajustement comporte encore de nombreux dysfonctionnements : le SNUipp demande un GT pour la constitution des postes (<i>voir ci-dessous</i>). L'administration étudie la faisabilité et propose de nommer en 2nde phase uniquement sur vœux précis. Les zones géographiques devront toutes être listées en même temps mais ne seront utilisées que pour les affectations de rentrée.</p>
<p>J/ Un calendrier adapté à une gestion efficace et équitable</p>	<p>14 mai 2013 : CAPD mouvement, 6 juin 2013 : Attribution des fractions de postes aux titulaires départementaux</p>	<p>Le SNUipp a dénoncé une seconde phase tardive. L'administration a expliqué les raisons de ce calendrier : les futures dotations pour la scolarisation des 2 ans et le «<i>Plus de maîtres que de classes</i>» ne seront pas connus au moment de la 1ère phase et nécessiteront des réajustements tardifs. Une</p>

	1er juillet 2013 : CAPD ajustement	seconde phase plus tardive permettrait de proposer un maximum de postes.
Questions diverses	Le SNUipp a demandé l'ouverture des temps partiels aux enseignants de CLIN avec complément de leur service ainsi que le complément de service des maîtres E déjà à temps partiel. L'administration a répondu qu'elle n'en avait pas les moyens.	

CAPD 2nde phase/phase d'ajustement: pourquoi le SNUipp demande un groupe de travail pour la constitution des postes?

La constitution des postes est effectuée par l'administration. Elle est ensuite soumise pour validation aux syndicats, **mais:**

- l'administration ne répond pas à tous les messages.
- ces nombreux échanges alourdissent la tâche de vérification pour toutes les parties.
- Le SNUipp par souci d'équité et de transparence fait remonter les situations du terrain par un lien permanent avec les collègues et les écoles.
-

